

Gestion de la massification des effectifs estudiantins dans l'enseignement supérieur au Togo de la réforme de 1975 au conseil présidentiel de 2013

ADIKOU Missiagbéto

*Laboratoire Histoire et Développement de l'Afrique (HisDAF),
Université de Kara (Togo)*

BAFEI Abaï

*Laboratoire Histoire et Développement de l'Afrique (HisDAF),
Université de Kara (Togo)*

&

WEMBOU Sama Missimba

*Laboratoire Histoire et Développement de l'Afrique (HisDAF),
Université de Kara (Togo),
Email : adikoujean@gmail.com*

Date de soumission : 07-01-2026

Date de publication : 31-03-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i2.33>

Résumé

La question de l'enseignement est au cœur de l'agenda des différents gouvernements qui se sont succédé au Togo depuis les indépendances. C'est ainsi que quinze ans après l'accession du Togo à la souveraineté internationale, le gouvernement du général Gnassingbé Eyadema avait eu une nouvelle vision pour l'enseignement au Togo. Il suggère que l'enseignement doit être démocratique avec l'introduction de nouvelles approches. À cet effet, l'ordonnance n°75-016 du 6 mai 1975, promulgue la réforme de l'enseignement. Plus de quatre décennies plus tard, à tous les niveaux d'enseignement, la mise en application de cette réforme connaît des difficultés de tout genre. Au niveau de l'enseignement supérieur, la gestion des effectifs pléthoriques constitue l'un des défis majeurs en dépit de la tenue du conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur en 2013. Comment les gouvernants togolais ont-ils géré l'évolution des effectifs des apprenants de l'enseignement supérieur de 1975 à 2013 ? Cet article analyse l'évolution des effectifs des étudiants des universités publiques du Togo. L'approche documentaire est constituée des archives de la Direction des affaires académiques et de la scolarité (DAAS) des deux universités publiques du Togo, des différentes publications scientifiques sur l'histoire de l'enseignement au Togo après les indépendances, ainsi que les rapports sur la réforme de l'enseignement en 1975 et ceux du conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo.

Mots clés : Massification, effectifs estudiantins, enseignement supérieur, réforme, conseil présidentiel, Togo.

Managing the massification of student numbers in higher education in Togo from the 1975 reform to the 2013 presidential council

Summary

The issue of education has been central to the agenda of the various governments that have succeeded one another in Togo since independence. Thus, fifteen years after Togo gained international sovereignty, the government of General Gnassingbé Eyadema had a new vision for education in Togo. It proposed that education should be democratic, with the introduction of new approaches. To this end, Ordinance No. 75-016 of May 6, 1975,

promulgated the education reform. More than four decades later, at all levels of education, the implementation of this reform is encountering difficulties of all kinds. At the higher education level, managing overcrowded student populations remains a major challenge, despite the 2013 presidential council on higher education. How have Togolese leaders managed the evolution of student numbers in higher education from 1975 to 2013? This article analyzes the evolution of student enrollment in Togo's public universities. The documentary approach draws on the archives of the Directorate of Academic Affairs and Student Services (DAAS) of Togo's two public universities, various scholarly publications on the history of education in Togo after independence, as well as reports on educational reform in 1975 and those of the presidential council on the future of higher education and research in Togo.

Keywords: Massification, student numbers, higher education, reform, presidential council, Togo.

Introduction

Chaque année, nous assistons dans les universités et les écoles d'enseignement supérieur public au Togo, à l'augmentation des effectifs des étudiants. Avec les infrastructures existantes, les gouvernants, à travers les réformes, se déploient à trouver des solutions. C'est ce constat des faits qui nous amène à réfléchir sur les différentes approches adoptées par les gouvernants togolais face à la massification des effectifs dans les universités. C'est à juste titre que nous avons choisi le sujet : « Gestion de la massification des effectifs estudiantins dans l'enseignement supérieur au Togo de la réforme de 1975 au conseil présidentiel de 2013 ».

En réalité, en 1975, une réforme de l'enseignement a été effectuée pour assainir le domaine éducatif au Togo et rendre l'école plus démocratique. Le document a été promulgué le 06 mai 1975. Du 28 au 30 novembre 2013, s'est tenu à Lomé au Togo, un conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a examiné les problèmes de la gouvernance et de l'organisation de l'enseignement supérieur au Togo.

Les autorités togolaises ont senti le besoin de créer une université autonome pour palier au déficit des cadres supérieurs. C'est ainsi que l'université du Bénin a vu le jour. Selon l'article 2 du décret n°70-156 du 14 septembre 1970 portant création de cette université, il est question de former des cadres supérieurs dont le pays avait besoin pour son décollage économique (Y. Falfa, 2024 : 143). Avec un effectif de 261 étudiants au début de sa création, ce nombre devenait évolutif au fil des années. Pour donner une nouvelle orientation à l'enseignement supérieur au Togo, en 1975, une réforme de l'enseignement a été effectuée en vue d'assainir le domaine éducatif au Togo et rendre l'école plus démocratique. Le document a été promulgué le 06 mai 1975. À partir de cette réforme, on assiste à l'augmentation des besoins de formation avec pour corollaire, l'effectif des apprenants devenant de plus en plus croissant. D'autres réformes verront le jour et la dernière en date, fut le conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur et

de la recherche tenu du 28 au 30 novembre 2013. Comment le Togo a-t-il solutionné les problématiques liées à l'évolution des effectifs des étudiants de 1975 à 2013 ?

Cette étude veut examiner les solutions du Togo face à la massification des effectifs des étudiants de 1975 à 2013. Après avoir consulté une série de documentations, le travail est structuré autour de deux points : mise en place de l'enseignement supérieur au Togo et la gestion des effectifs des étudiants à partir de la réforme de 1975 jusqu'au conseil présidentiel de 2013 ?

1. Mise en place de l'enseignement supérieur au Togo, une nécessité sociale

À partir de 1965, le Dahomey (actuel Bénin) et le Togo se partageaient un institut supérieur dénommé Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin (IESB) dont la section scientifique se situait à Porto Novo (Dahomey) et la section littéraire à Lomé (Togo). La volonté des dirigeants de l'époque de placer le Togo dans le concert des nations et de relever certains défis sociétaux les ont poussés à mettre en place un cadre d'enseignement supérieur pour le Togo. C'est ainsi qu'a été créée l'Université du Bénin (actuelle université de Lomé) en 1970, précédée de l'Ecole Nationale Supérieure d'Atakpamé (ENS) et plus tard l'Université de Kara en 2004.

1.1. Ouverture de l'Université du Bénin, une évolution de l'enseignement supérieur au Togo

La section littéraire de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin (IESB) mise en place conjointement par le Dahomey et le Togo en 1965 est devenue l'université du Bénin au Togo en 1970. Pour Hermann Attignon, ancien secrétaire général du Ministère de l'éducation nationale du Togo, cette décision de créer une université nationale s'inscrit dans l'évolution de l'enseignement en Afrique noire en général et au Togo en particulier (Y. Falfa, 2024 : 144). Parler des origines des universités d'Afrique noire francophone, c'est rappeler les conditions dans lesquelles elles sont apparues, c'est-à-dire évoquer l'héritage laissé par la période coloniale et invoquer les vastes ambitions des Africains¹.

En effet, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans le processus de la décolonisation, certaines colonies africaines ont pris l'initiative de créer des universités. C'est le cas entre autres du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Le Sénégal fut le premier pays à créer une université à

¹ Expérience africaine de l'enseignement supérieur, dans Rapport final des Etats généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et technologique du 04 au 13 mai 1992.

Dakar. Cette université dénommée Université Cheikh-Anta-Diop (UCAD) depuis 1987, est héritière de l'École de médecine de l'Afrique Occidentale française (AOF) créée à Dakar le 24 février 1959. Elle fut officiellement inaugurée le 9 décembre 1959². Ce fut un cadre d'accueil des étudiants d'Afrique et de Madagascar. La Côte-d'Ivoire lui emboîte le pas dès 1958 en instituant un centre d'enseignement supérieur qui devient une université par décret présidentiel, le 9 janvier 1964. Cette université fut dénommée Université de Cocody qui devint Université Félix Houphouët Boigny. Après la proclamation des indépendances, le Togo en l'instar de toutes les autres ex-colonies françaises d'Afrique avait emboité le pas aux pionniers. Occansey Séméon Kwami souligne que :

La mise en place d'un véritable enseignement supérieur au Togo après l'indépendance est le fruit d'une prise de conscience dont les raisons sont multiples. En effet, il a été soutenu que les étudiants gagneraient beaucoup du point de vue universitaire, à recevoir un enseignement en rapport avec le milieu africain. De plus, certains milieux avançaient que le fait de rester près de leur famille représenterait pour les étudiants togolais un atout énorme pour leurs études. Ces derniers n'auront pas à souffrir du déracinement ou de la discrimination raciale dont les étudiants africains font face en Europe (S.K. Occansey, 1972 : 392).

En réalité, le désir des autorités togolaises de doter leur pays d'un établissement supérieur autonome qui réponde aux ambitions nationales, a motivé cette création. Ainsi, conformément à l'article 2 du décret n°70-156 du 14 septembre 1970 portant création de l'université du Bénin, il était question de former des cadres supérieurs dont le pays avait besoin pour son décollage économique. C'est ainsi que cette institution s'est assignée comme objectif, la formation des cadres suffisamment qualifiés pour entretenir et gérer les structures sociales, économiques et culturelles du pays. Elle se veut par ailleurs une institution de recherche au service du développement du pays (Université du Bénin, 1996 : 5). Malgré son implantation, le décollage économique tant entendu n'était pas véritablement eu rendez-vous.

A son ouverture en septembre 1970, l'Université du Bénin (actuelle Université de Lomé), compte cinq (05) écoles, à savoir, l'Ecole des Lettres (EDL), l'Ecole Supérieure d'Administration et des Carrières Juridiques (ESACJ), l'Ecole Supérieure des Techniques

² [https://www.monde-diplomatique.fr/Afrique : Le cas de l'université de Dakar montre qu'une adaptation aux nécessités du continent s'impose](https://www.monde-diplomatique.fr/Afrique%20Le%20cas%20de%20l'universit%C3%A9%20de%20Dakar%20montre%20qu'une%20adaptation%20aux%20n%C3%A9cessit%C3%A9s%20du%20continent%20s'impose). Publié par Serge Robert. Consulté le 16 juillet 2025 à 15 heures.

Economiques et de Gestion (ESTEG), l'Ecole des Sciences (EDS) et l'Ecole de Médecine (EDM). Le 09 mars 2001, cette université a changé de dénomination et devint Université de Lomé (UL) par décret présidentiel n° 2001-024/PR du 9 mars 2001 avec quatorze facultés, écoles, instituts et centres de formation³.

En 2005, l'Université de Lomé intègre le Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) dont Lomé abrite le siège permanent. Destinée à arrimer l'institution universitaire de Lomé au système d'enseignement en vigueur à l'échelle mondiale, cette réforme concerne entre autres, la structuration du temps universitaire, les offres de formation, les méthodes d'enseignement, l'administration et la gestion des flux d'étudiants, la gouvernance institutionnelle. Les mutations induites par cette nouvelle donne ont amené l'Université de Lomé à faire un saut qualitatif en décidant officiellement de basculer dans le système LMD (licence-master-doctorat) à partir de l'année 2009, en application du décret N° 2008-066/PR du 21 juillet 2008⁴.

En amont, à la création de la première université du Togo à Lomé, une école nationale supérieure avait été créée à Atakpamé, une ville située dans la région des Plateaux au Togo, connue pour être un centre économique et administratif majeur dans cette région.

1.2. Mise en place de l'Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, un centre d'excellence au service de la communauté

L'objectif de la création de l'école normale supérieur (ENS) d'Atakpamé est la formation des enseignants togolais. Il faut souligner que cette idée date de la période coloniale allemande au

³ - Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH),
- Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie (FMMP),
- Faculté des Sciences (FDS),
- Faculté des Sciences économiques et Gestion (FASEG),
- Faculté de Droit (FDD),
- Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA),
- Institution National des Sciences de l'Education (INSE),
- Ecole des Assistants Médicaux (EAM),
- Ecole Supérieures des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA),
- Centre d'Informatique et de Calcul (CIC),
- Institut Universitaire de Technologie de Gestion (IUT de Gestion),
- Ecole Supérieure de Secrétariat de Direction (ESSD),
- Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI),
- Centre Africain de Formation à la Maintenance des Equipements Micro-informatiques (CAFMICRO). Cf Livre blanc de l'Université du Benin 1970-1995, Lomé, PUB, 1996, p.5-6

⁴ Cf JORT du 22 juillet 2008, p.1-2

Togo. En effet, en 1912, les missionnaires allemands avaient mis en place une institution de formation des maîtres togolais qui deviendra plus tard l'École Normale de Togoville. Au début, cette institution formait des maîtres catéchistes et plus tard elle a servi d'école préparatoire pour des moniteurs et instituteurs. En 1927, sous la colonisation française, après le départ des Allemands du Togo à la suite de la Première Guerre mondiale, Mgr Cessou⁵ rouvrit une école de catéchistes qui fonctionna jusqu'en 1943. Ce fut à cette date que cette école fut transformée en École Normale inter vicariale pour le Togo et le Dahomey (actuel Bénin). Cette institution comptait en 1952, environ 105 élèves dont 52 originaires du Togo et 53 du Dahomey (A.Y. Assogba, 1978 : 47).

En 1945, parallèlement à l'évolution de l'école inter vicariale du Togo et Dahomey, l'État colonial français a créé un Cours Normal à Atakpamé, localisé dans le quartier Lom-Nava. Il recrute des élèves détenteurs du Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (C.E.P.E.) ou des élèves ayant terminé leur cours supérieur de l'école primaire. Après trois années de formation, les élèves sortent avec le grade de "moniteurs de cadre".

Après les indépendances, le problème de la formation des enseignants est au cœur des agendas des différents gouvernements. C'est ainsi qu'en 1967, le nouveau gouvernement de Gnassingbé Eyadema, présente aux Nations-Unies une requête pour un projet de création d'une Ecole Normale pour la formation d'instituteurs et de professeurs du premier cycle secondaire. Cette requête est acceptée et l'École Normale Supérieure d'Atakpamé est créée en septembre 1968⁶.

Ainsi, un décret présidentiel a été pris le 4 septembre 1968 (décret n° 68-165/PR du 04 septembre 1968) pour la création d'une école normale supérieure à Atakpamé, située à 160 Km de la ville de Lomé⁷. Cette localité, surnommée la « ville aux sept collines », et qui constitue un carrefour économique et culturel important du pays abrite cette école destinée à la formation des enseignants du secondaire. Cette institution joue un rôle central dans le développement du système éducatif national. La formation est faite en sciences et en lettres et sciences humaines pour les futurs enseignants. Initialement conçue pour former des professeurs de

⁵ Monseigneur Jean-Marie Cessou fut un missionnaire français breton, membre de la Société des missions africaines. Il fut administrateur apostolique au Togo du 11 janvier 1921 au 20 mars 1923, vicaire apostolique au Togo du 20 mars 1923 jusqu'à sa mort le 03 mars 1945. Cf « Cessou, Jean Marie », dans Dictionnaire biographique des chrétiens d'Afrique, d'après les notes de Joseph-Paul Strebler. Consulté sur <https://dacb.org/fr/stories/togo/cessou-jeanmarie/> le 20 septembre 2025 à 17h.

⁶ JORT du 4 septembre 1968, p.555

⁷ JORT du 4 septembre 1968, p.555

collège, l'ENS a élargi son champ d'action en 2010 pour inclure la formation des enseignants de lycée. Elle propose des programmes dans les domaines des lettres, des sciences humaines et des sciences exactes, alignés sur le système Licence-Master-Doctorat (LMD)⁸.

Au fil des années, les deux institutions d'enseignement supérieur (Université de Lomé et l'ENS d'Atakpamé) à l'image de l'école au Togo, présentent des difficultés de tout genre qui avait amenées l'État togolais à opérer une réforme de l'éducation au Togo en 1975. A la suite de cette réforme, les effectifs des étudiants se sont multipliés et leur gestion devient une préoccupation pour les gouvernants.

2. La réforme de 1975 et la gestion de la croissance des effectifs des apprenants de l'enseignement supérieur au Togo

À partir de la réforme de l'enseignement au Togo en 1975, on assiste à l'augmentation des besoins de formation au Togo avec pour corollaire, les effectifs des apprenants qui deviennent de plus en plus grandissants.

2.1. Le contexte et le texte de la réforme

V. Zanten et P. Rayou (2017 : 84), définissent les politiques éducatives comme des « programmes d'action gouvernementale, incarnés par des valeurs et des idées, s'adressant à des publics scolaires et mis en œuvre par l'administration et les professionnels de l'éducation ». Se fondant sur la définition de ces deux auteurs, il est évident que les politiques éducatives menées par les acteurs de l'éducation au Togo, s'inscrivent dans le cadre d'une innovation à apporter pour être en phase avec les systèmes mis en place en Afrique pour l'enseignement supérieur.

En effet, cette ambitieuse réforme de 1975, vise à rompre avec le modèle colonial pour créer une « école nouvelle » adaptée aux réalités locales. Malheureusement, elle s'est soldée par des changements structurels limités en raison des crises socioéconomiques (D. Lamboni, 2025 : 95).

Cette réforme a établi des principes et des objectifs de l'école nouvelle. L'école doit être démocratique, plus rentable et adaptée au développement du milieu. Plus spécifiquement le document de la réforme révèle que :

L'école nouvelle doit être réellement démocratique. Tout au long du cursus scolaire, elle doit offrir une chance égale à tous les citoyens, aux filles comme aux garçons. A cette fin, elle sera obligatoire et en principe gratuite pour tous les enfants de deux ans révolus à quinze ans. Un système d'éducation

⁸ https://togoactualite.com/école_normale_supérieure_d'Atakpamé:_chemin_de_croix_pour_les_candidats_non_fonctionnaires. Consulté le 31 janvier 2026 à 16h.

postscolaire et permanente, permettra à chaque citoyen de continuer à peu de frais sa propre formation⁹.

Avec la réforme de 1975 de nouvelles orientations sont définies pour l'enseignement supérieur. Dans l'objectif d'éviter que l'enseignement soit un frein au développement économique et social, il a été jugé nécessaire de réformer cet enseignement afin de l'adapter aux réalités de l'heure. Dans le document final de la grande réforme de 1975, on trouve inscrit, cet extrait du programme du Rassemblement du peuple togolais (RPT), parti d'Etat, parti unique à l'époque : « Si l'on veut éviter que l'enseignement soit un frein au développement économique et social, un énorme gaspillage, et que l'école devienne une fabrique de chômeurs, il importe qu'une réforme fondamentale et profonde soit opérée »¹⁰.

Au demeurant, la réforme de 1975 a assaini tant soit peu le système éducatif au Togo. En revanche, elle a occasionné un accroissement des effectifs des apprenants au niveau de l'enseignement supérieur.

2.2. Effectifs des apprenants en pleine évolution après la réforme

De la création jusqu'à la réforme en 1975, l'Université du Bénin a connu un accroissement constant des effectifs des étudiants inscrits. À l'ouverture en 1970, l'effectif était évalué à 261 étudiants répartis selon les nationalités suivantes :

Tableau N° 1 : Effectifs des étudiants de l'Université du Bénin en 1970

	Pays	Effectifs des étudiants	Pourcentage (%)
01	Togo	82	31,41
02	Dahomey	162	62,06
03	Haute Volta	01	0,03
04	Liban	01	0,03
05	France	15	9,25
	Total	261	100

Source : Tableau conçu par nous-même en 2025, à partir des données du livre blanc de l'Université du Bénin du 1970 à 1995, p.11.

A l'analyse de ce tableau, il est établi que sur les cinq pays d'où proviennent les apprenants, le Dahomey (actuel Bénin) avait fourni le plus grand nombre d'étudiants, plus de la moitié de l'effectif total. Rappelons que l'Université du Dahomey (actuel Université d'Abomey Calavi) a été créée à la même période que celle du Togo sous la gouvernance du recteur, le Professeur Édouard Joshua Adjanooun. La recrudescence des étudiants béninois au Togo malgré la mise

⁹ Titre1 de la Réforme de l'éducation de 1975 au Togo, p.7

¹⁰ Cf document de la Réforme de l'éducation de 1975 au Togo, p.1

en place d'une université dans ce pays, peut s'expliquer par plusieurs facteurs entre autres, leur passé colonial français et la collaboration étroite entre le Togo et le Bénin¹¹.

Au cours des deux premières années universitaires, les effectifs des étudiants ont connu une augmentation exponentielle passant de 261 en 1970 à 1353 en 1971. Ces effectifs étaient devenus de plus en plus croissants jusqu'à la réforme de 1975 où le gouvernement togolais avait décidé de donner une nouvelle orientation au secteur éducatif à travers un document stratégique de politique générale.

Après la réforme, les effectifs explosent et on assiste à une massification à l'Université jusqu'à la période des crises sociopolitiques où les états généraux de l'éducation ont été tenus en mai 1992. Lors de ces assises, le Professeur Komlanvi Seddoh, le recteur de ladite université avait souligné que :

les effectifs des étudiants connaissent une croissance très rapide. Si nous envisageons par exemple la période allant de 1985-1986 à 1990-1991, ces effectifs sont passés de 5223 à 9767 étudiants, soit un accroissement de 86,99%. Les plus forts taux d'accroissement se trouvent à la faculté des Lettres et Sciences humaines (152,28 %), à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (93,66%) et la Faculté de Droit (71,33%)¹².

Cette augmentation des effectifs des apprenants que relève le recteur, n'aurait pas été une surprise si la réforme avait été appliquée dans toute sa rigueur. Dans les années 1980, l'insuffisance de salles de cours ou d'amphithéâtres a contraint certaines facultés, notamment la FLESH, la FASEG et la FDD, à établir plusieurs groupes de travail. L'adoption de cette pratique s'explique également par le fait que les facultés ont postulé que l'apprentissage est plus aisé dans de petits groupes. Mais l'analyse des taux de réussite de 1988 montre que cette pratique n'a en rien amélioré les performances (Université de Benin, 1996 : 180). Au cours de l'année universitaire 1999-2000, l'effectif des apprenants a atteint 14331. En comparaison avec l'année 1970-1971 où on enregistrait que 845 étudiants, le taux d'accroissement était 1595,97%. Pour l'année 2000-2001, l'effectif remonte à 16500. À côté de cet effectif croissant, se pose le problème d'infrastructures. Bon nombre d'étudiants ont de la peine à assister dans les amphithéâtres au cours magistraux, faute de place.

¹¹ Le Dahomey fut une colonie française membre de l'AOF depuis la création de cette institution en 1895. Le système d'éducatif est le même dans toutes les colonies françaises d'Afrique et également au Togo qui était sous tutelle de la France.

¹² Présentation du Professeur Komlavi Seddoh sur l'enseignement supérieur dans « Rapport final des Etats généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et technologique », p.1-2.

En matière d'équipement, le nombre de matériels didactiques disponibles était non seulement limités mais aussi obsolètes pour la plupart. Ceci rendait difficile le travail des enseignants (Université du Bénin, 2001 : 7). Il faut souligner que cet accroissement exponentiel des effectifs des étudiants était lié à plusieurs facteurs parmi lesquels la démographie galopante, le taux croissant de scolarité au Togo, l'insuffisance de structures de formation supérieure, la demande croissante d'apprenants étrangers, etc., (Université du Bénin, 2001 : 192). Face à tous ces problèmes inhérents au bon fonctionnement de l'enseignement supérieur, certaines approches de solutions sont envisagées.

3. Gestion des effectifs des étudiants, un effort des gouvernants togolais

Pour désengorger l'Université de Lomé, des approches de solutions ont été envisagées. Il s'agit entre autres de la création de l'Université de Kara et la création des universités privées au Togo.

3.1. Création de l'Université de Kara, une solution au problème de massification

Face à l'explosion des effectifs que connaissait l'Université de Lomé, le gouvernement togolais avait pris la résolution de la création d'une deuxième université au nord du Togo. L'idée est d'étendre l'offre universitaire dans le pays, de réduire l'écart entre la capitale Lomé et les régions intérieures du Togo et surtout de trouver une solution à la massification. Il est également question de rapprocher l'université des étudiants des régions septentrionales du pays pour un encadrement territorial harmonieux et équilibré en matière d'enseignement supérieur. Ainsi, le chef de l'État, au conseil des ministres du 20 janvier 1999, crée cette deuxième université par décret n°99-011/PR du 21 janvier 1999. La ville de Kara située à 420 km de Lomé, la capitale du Togo, est choisie pour abriter l'Université qui porte son nom. Mais c'est en janvier 2004, par l'arrêté n°001/UK/P/04 du 11 janvier 2004, certains départements ont été créés¹³.

La première promotion d'étudiants a été admise à l'université de Kara pendant l'année universitaire 2003-2004. À son ouverture, elle comprenait trois Facultés à savoir : la Faculté de Droit et de Sciences Politiques (FDSP), la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG) et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLESH). L'Université de Kara, ouverte provisoirement dans les locaux de l'ancienne ENI-Kara, disposait de cinq amphithéâtres d'une capacité globale de 1200 places, de cinq salles de travaux dirigés de 70

¹³ https://www.auf.org/université_de_Kara. Consulté le 1^{er} février 2026 à 10h.

places chacune, d'une bibliothèque avec une salle de lecture, d'un bloc administratif abritant les trois décanats et la DAAS, d'un service médico-social. On note également un bâtiment abritant la Présidence, le secrétariat général et la comptabilité générale. Elle dispose, en outre, d'un service régional des œuvres universitaires, de services généraux, etc. Au cours de la première année universitaire 2003-2004, l'Université de Kara a reçu 1537 étudiants dont 1 340 garçons contre seulement 197 filles, soit une différence de 1 143 (A. Bafèi, 2017 : 43).

Malgré cette mesure prise par le gouvernement, la solution est loin d'être trouvée. Pour cause, l'UK a connu depuis sa création jusqu'en 2008 une évolution en termes d'effectif des étudiants. Le tableau suivant montre la variation de ces effectifs par année universitaire.

Tableau n° 2 : Évolution des effectifs des étudiants de l'Université de Kara de 2003 à 2009

Années universitaires	Effectifs des étudiants
2003- 2004	1537
2004- 2005	2761
2005-2006	3729
2006- 2007	4761
2007- 2008	6249
2008- 2009	7831

Source : Y. Falfa, 2024, p.214

L'analyse de ce tableau révèle qu'au bout de six ans, l'effectif est passé de 1537 étudiants à 7831 soit une augmentation vertigineuse de 509,5 %. Le problème de massification qui semble avoir trouvé une solution, refait surface puisque, rappelons-le, la capacité globale qui était de 1200 places disponibles en 2004, a peu évolué en dépit de quelques salles de cours construites.

Sur le plan administratif et académique, l'année académique 2008-2009, marqua une première étape importante dans l'histoire des deux universités publiques du Togo. Il s'agit de l'introduction d'un nouveau système d'enseignement. Ce nouveau système dénommée le LMD (Licence- Master- Doctorat), n'avait pas aussi résolu le problème de la massification.

À partir de 2011, les universités togolaises ont connu une véritable explosion de leurs effectifs estudiantins, caractérisée par une progression moyenne de 19% (I. Chitou, 2011 : 15).

En parlant de cette évolution exponentielle, Edem Kodjo (2011 : 18) affirmait :

est devenue une Université de masse, servie par une pédagogie de masse. D'une institution et d'installations prévues pour 6000 étudiants, nous en sommes aujourd'hui à plus de 40.000 à Lomé, 11.000 à l'université de Kara. Une telle situation engendre inévitablement toute une cohorte de problèmes qui ont pour noms effectifs pléthoriques, amphithéâtres engorgés, manque d'infrastructures, conditions de travail difficiles tant pour les professeurs que pour les étudiants, frustrations, pression accrue sur les ressources de l'État.

Dans le même registre, le Professeur Komlavi Seddoh, affirme que le gros problème des universités en Afrique, c'est le sureffectif. « il arrive qu'une Université, conçue au départ pour 5000 étudiants, en accueille aujourd'hui 25000 » (Y. Falfa, 2024 : 148).

À l'analyse des propos de ces deux personnalités togolaises, il est clair que le problème de massification des étudiants, soit corrélativement lié à plusieurs facteurs dont le manque d'infrastructure. Pour y remédier, d'autres mesures ont été prises.

3.2. Création des universités privées au Togo.

La massification des étudiants dans les établissements publics, l'apparition de nouvelles professions non couvertes par les formations dans l'enseignement supérieur public avec l'introduction de l'informatique et la libéralisation du marché des banques, des assurances, de la communication et la mondialisation de système éducatif, les difficultés d'insertion des diplômés ont constitué des facteurs favorables à la création et à l'émergence de l'enseignement supérieur privé au Togo.

En effet, les universités privées constituent un complément à l'offre de formation publique et concourent ainsi à élargir sensiblement les taux d' enrôlement des nombreux diplômés du secondaire frappant à la porte des universités victimes de la massification des étudiants. L'enseignement supérieur privé trouvait ainsi une forte demande de formation surtout courte ouvrant immédiatement les portes du marché du travail (Y. Falfa, 2024 : 201). C'est véritablement au début des années 1990 et particulièrement au lendemain des troubles sociopolitiques, qu'on assiste à l'émergence de ces établissements privés. Il s'agit entre autres de l'Institut Supérieur de Philosophie et Sciences Humaines Don Bosco (ISPSH Don Bosco), Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest Unité-Universitaire du Togo (UCAO-UUT), de la Faculté de Théologie des Assemblées de Dieu (FATAD), de l'Ecole Supérieure d'Administration et de Gestion Notre Dame de l'Eglise (ESAG-NDE), des consortiums et grandes entreprises à l'instar du Carrefour Informatique et Bureautique Institut des Nouvelles Technologies Appliquées (CIB-INTA), etc. , (Y. Falfa, 2024 : 202).

Ces différentes institutions d'enseignement supérieur ont donné un coup de pouce au gouvernement togolais en résolvant un tant soit peu le problème de la massification des étudiants. Malgré tout, cette solution est loin d'être une panacée.

Au demeurant, il faut reconnaître que les autorités académiques togolaises ont fourni des efforts pour redorer le blason du système éducatif du Togo. Mais beaucoup de choses restent encore à faire pour atteindre l'objectif.

Conclusion

De 1975 à 2013, l'enseignement supérieur togolais est marqué par la massification des étudiants, une insuffisance du personnel enseignant et une carence en infrastructures. Ceci entraîne une déficience de la qualité de cet enseignement et une difficile insertion des diplômés de cet enseignement sur le marché de l'emploi ou dans l'économie nationale. L'enseignement supérieur connaît depuis les années 1990 des crises dont les caractéristiques sont multiformes. La récession des années 1980, entraîna, en effet, de graves difficultés dans le financement de l'éducation en général. Ce déficit de financement, conjugué au contexte politique des années 1990 s'est directement répercuté sur l'enseignement supérieur entraînant des dysfonctionnements. Ces dysfonctionnements favorisèrent l'émergence de l'enseignement supérieur privé et suscita des réflexions sur la nécessité d'une réforme de cet enseignement.

À l'instar de la plupart des universités africaines, les universités publiques togolaises sont confrontées à l'insuffisance des infrastructures et de matériel. Elles sont handicapées par des difficultés qui se traduisent par des capacités d'accueil très limitées en salles de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Cette insuffisance des infrastructures a un impact certain sur la qualité de la formation. Malgré les efforts fournis et la tenue du conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche à Lomé, du 28 au 30 novembre 2013, beaucoup de défis restent à relever pour le développement de l'enseignement supérieur au Togo.

Références bibliographiques

ASSOGBA Yao Ayékotan, 1978, *La formation des enseignants au Togo. La pédagogie nouvelle à l'École Normale d'Atakpamé*, thèse de Maîtrise en Sciences de l'Éducation, Université Laval.

BAFEI Abaï, 2017, *Scolarisation et changement de mentalités au Nord-Togo (1922-2003)*, thèse de doctorat en Histoire contemporaine, Université de Lomé.

GBIKPI- BENISSAN François, 2011, *Le système scolaire au Togo sous mandat français*, vol. 1, Paris, l'Harmattan, coll. « Études africaines ».

FALFA Yendina, 2024, *L'enseignement supérieur au Togo (1965- 2017)*, thèse unique de doctorat en histoire, Université de Kara.

IBRAHIM Chitou, 2011(b), « L'enseignement supérieur et la recherche dans la problématique du développement du Togo : une orientation vers la gestion entrepreneuriale », *Management & Avenir*, vol. 5, n°45, p.126-143.

KODJO Edem, 2011, *Première note introductive du colloque sur le Repositionnement des Universités Togolaises dans le Développement de l'Afrique*, acte du colloque de Lomé édition Nicolae Railean.

LAMBONI Dadane, 2025, *Réformes éducatives au Togo : Vers une professionnalisation des enseignants et une amélioration de la qualité de l'éducation*, Université de Lomé.

ROBERT Serge, 1968, « *Afrique : Le cas de l'université de Dakar montre qu'une adaptation aux nécessités du continent s'impose* » dans *Le Monde diplomatique*, p. 8- 19.

OCCANSSEY Séméon Kwami, 1972, *Contribution à l'histoire de l'enseignement au Togo*, thèse de doctorat d'Etat en droit, Université de Strasbourg.

UNIVERSITE DU BENIN, 1996, *Livre blanc de l'Université du Bénin de 1970 à 1995*, Lomé, PUB.

UNIVERSITE DU BENIN, 2001, *Livre blanc de l'Université du Bénin de 1970 à 2000*, Lomé, PUB.

ZANTEN Agnès van, Rayou Patrick (dir.) 2017, *Dictionnaire de l'éducation*, 2^e édition mise à jour, Paris, P.U.F.

Documents officiels

Document de la Réforme de l'éducation de 1975 au Togo

Rapport final des Etats généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et technologique.

JORT du 4 septembre 1968

JORT du 22 juillet 2008

Sources électroniques

[https://togoactualite.com/école_normale_supérieure_d'Atakpamé : chemin de croix pour les candidats non fonctionnaires](https://togoactualite.com/école_normale_supérieure_d'Atakpamé:_chemin_de_croix_pour_les_candidats_non_fonctionnaires). Consulté le 31 janvier 2026 à 16h.

[https://www.auf.org/université de Kara](https://www.auf.org/université_de_Kara). Consulté le 1^{er} février 2026 à 10h.

<https://www.monde-diplomatique.fr> Afrique : Le cas de l'université de Dakar montre qu'une adaptation aux nécessités du continent s'impose. Publié par Serge Robert. Consulté le 16 juillet 2025 à 15 h.

<https://dacb.org/fr/stories/togo/cessou-jeanmarie/> le 20 septembre 2025 à 17h.